

COOMMISSION A

**Orientations Stratégiques du IX^{ème} Plan et Priorités sur
la période 1999/2001**

Communication

Mayacine CAMARA Direction de la Planification

*Ce document est présenté à l'Atelier Stratégie d'Assistance du Groupe BAD
Décembre 1998*

SOMMAIRE

I - PRÉSENTATION DES AXES STRATÉGIES DU IX ÈME PLAN.....	3
II - PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	5
III - EVOLUTION RECENTE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	9
3-1. SITUATION ECONOMIQUE.....	9
3.1.1. <i>Evolution des Agrégats</i>	9
3.1.2. <i>Evolution de la Compétitivité</i>	10
3.1.3. <i>Echanges extérieurs</i>	11
3.1.4. <i>Finances Publiques</i>	11
3.2. RESSOURCES HUMAINES ET CADRE DE VIE	12
3.2.1. <i>Développement Durable</i>	12
3.2.2. <i>Développement Humain</i>	12
IV - PERPECTIVES POUR 1999 - 2001	15
4.1. CROISSANCE DE L'OFFRE	15
4.2. FINANCES PUBLIQUES	16
4.3. BALANCE DES PAIEMENTS.....	17
4.4. SECTEUR MONÉTAIRE	17
4.5. STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT SECTORIEL	17
4.5.1. <i>Secteur Primaire</i>	18
4.5.2. <i>Secteur Secondaire</i>	22
4.5.3. <i>Secteur Tertiaire</i>	22
4.5.5. <i>Secteur Quaternaire</i>	24
4.5.6. <i>Programme de Bonne Gouvernance</i>	31
4.5.6. <i>Régionalisation et Décentralisation</i>	32
4.5.7. <i>Programme Lutte contre la Pauvreté</i>	32

I - PRESENTATION DES AXES STRATEGIES DU IX EME PLAN

L'analyse d'un point de vue historique la société sénégalaise étudie les rapports entre l'Etat et la société civile, l'évolution des valeurs et des mentalités et celle du milieu naturel. L'analyse économique quant à elle, constate la dépendance croissante vis à vis de l'extérieur, les distorsions entre la consommation et la production, la faible productivité de l'investissement, l'importance du rôle économique de l'Etat et du secteur public, avant de s'interroger sur les conditions d'efficacité de l'ajustement; l'étude rétrospective insiste suffisamment sur le poids des conditions initiales mais identifie aussi quelques germes de changement qui permettent d'envisager une sortie possible du scénario tendanciel.

L'analyse des résultats de l'étude prospective « Sénégal 2015 » a permis d'éclairer la réalité socio-économique du pays qui se résume ainsi :

- **une population devenant de plus en plus urbaine, marquée par une forte concentration dans la région de Dakar ;**
- **un système éducatif de moins en moins adapté face aux aspirations de la jeunesse au sein d'une population dont le croît démographique demeurera important avec une proportion dominante de jeunes ;**
- **une distorsion difficile à résorber entre une consommation dont la croissance restera soutenue et une production insuffisamment forte et faiblement diversifiée ;**
- **un faible volume et une productivité insuffisante de l'investissement qui demeurera l'une des variables clés de l'échec ou de la réussite de la politique de développement ;**
- **une dépendance importante vis-à-vis de l'extérieur ;**
- **une place encore excessive de l'Etat, malgré les germes de changement actuels ;**
- **une poursuite de la dégradation du milieu naturel ;**
- **et, enfin, une certaine émergence de l'auto-organisation et de la valorisation de l'effort individuel et de l'initiative privée.**

A partir de l'analyse des enjeux culturels et économiques, ceux de l'urbanisation croissante et du développement rural, il est proposé de fonder la stratégie sur la capacité d'auto-organisation et sur la valorisation de l'effort individuel. La stratégie prospective de sortie est résumée en cinq axes stratégiques à long terme .Il s'agit de :

- . **Elever durablement la productivité globale de la nation;**
- . **Engendrer une dynamique de responsabilité et de solidarité ;**

- **Renforcer les aptitudes au développement et élargir la communication sociale;**
- **Maîtriser l'essor urbain et sécuriser l'économie rurale;**
- **Consolider l'autonomie nationale et tirer parti des espaces de co-développement internationaux.**

L'analyse du bilan diagnostique du VIII^{ème} Plan a révélé une faible inflexion du scénario tendanciel. Par ailleurs, à la lumière des événements récents cinq défis ont été identifiés pour inscrire l'évolution de la société sénégalaise dans le scénario de sortie de crise. Ce sont la **compétitivité de l'économie**, **l'espace attractif**, **l'Etat stratège**, **le développement humain** et le **développement durable**. Ces défis présentent des facettes multiples qu'il convient de préciser et de mettre en perspective avec les enjeux plus globaux et axes stratégiques tirés de l'étude "Sénégal 2015".

Les obstacles à la **compétitivité de l'économie nationale** sont encore présents pour envisager la construction d'avantages concurrentiels immédiats pour les entreprises tant sur le marché national que pour l'exportation, compte tenu de la situation de départ du secteur privé. Si les investisseurs accordent à la stabilité macro-économique et réglementaire la plus grande importance, alors, le choix d'une option résolue en faveur de la libéralisation, de la déréglementation et de la concurrence, s'impose.

La période 1996-2001 est marquée par la mise en oeuvre conjointe de plusieurs conventions comme celle de l'UEMOA, du traité d'Abuja, de Rio ou de l'OMC. La révision d'autres, comme celle de Lomé ou encore celles régissant le fonctionnement du système des nations unies, interviendra dans cette période. Il est important d'anticiper ces évolutions et de se préparer à une concurrence de plus en plus directe sur le marché national. Il faudra en tout état de cause résister à la tentation de repli.

Il est d'autant plus urgent de rendre l'économie nationale plus flexible, de renforcer les bases technologiques et managériales de l'industrie nationale qui reposent encore sur des modèles qui ont atteint leurs limites à cause de la diffusion des processus d'innovation à l'échelle mondiale.

Le deuxième défi est celui de l'aménagement d'un **espace attractif** pour l'implantation des firmes, des institutions et des projets. Ce défi est d'importance, car sur le marché mondial des implantations, les pays, les villes et les sites se livrent une concurrence globale et rude, coûteuse en qualifications, ce qui les pousse souvent à pratiquer de la surenchère sous la forme de dumping social, commercial et monétaire. En fait, seuls les pays qui maîtrisent le processus d'ajustement permanent sont en mesure de tirer leur épingle du jeu de l'attractivité.

Le Sénégal doit savoir valoriser l'atout stratégique dont il dispose dans ce domaine en procédant à l'aménagement d'un centre international de services sur le site de Dakar et sur d'autres sites secondaires. Plusieurs secteurs sont déjà candidats pour des activités internationalisées, délocalisées ou à forte valeur ajoutée à l'instar des télécommunications, de l'informatique, du tourisme, de la recherche, de la formation et de la santé.

La nécessité de construire un **État-stratège** constitue le troisième défi. En effet l'Etat est interpellé par les régions dans le cadre de la décentralisation, par l'UEMOA pour le respect des normes de convergence et par le secteur privé national et international. L'Etat est aussi contraint d'accroître la qualité et le volume des investissements publics pour améliorer l'environnement des entreprises.

La reconnaissance des droits de chaque personne au **développement humain** ne cesse de s'affirmer depuis l'indépendance. Paradoxalement la situation de pauvreté s'installe comme un défi à la conscience des citoyens, pour rappeler qu'une part croissante de la population - en particulier les jeunes et les femmes - se trouve dans des conditions de grande précarité et d'exclusion des bénéfices de la démocratie et de l'Etat de droit.

Lors du Sommet mondial sur le développement social à Copenhague, le Sénégal s'est engagé à formuler un plan d'action pour réduire la pauvreté générale et éliminer la pauvreté absolue. Il est important donc d'adopter une stratégie budgétaire favorable à l'éducation, à la santé et à la formation.

Le dernier défi, celui du **développement durable** est de caractère plus macro-économique mais n'en est pas moins prégnant. La durabilité s'apprécie quand les indicateurs du développement restent constants compte tenu de l'accroissement démographique permettant d'offrir aux générations futures des possibilités au moins égales à celles des générations actuelles.

Ces grands défis s'inscrivent dans des enjeux plus globaux, de nature économique, culturel, socio-démographiques et environnementaux identifiés par "Sénégal 2015".

II - PRESENTATION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

En vue d'élever durablement la productivité globale de la nation, l'Etat doit s'orienter vers des réformes institutionnelles profondes en rendant le cadre réglementaire plus apte à promouvoir une saine compétition entre les différents acteurs et améliorer la qualité de ses interventions, la fourniture des services et des infrastructures de base. Il convient d'adapter l'environnement financier aux besoins de l'activité.

Pour engendrer une dynamique de responsabilité et de solidarité, il est nécessaire de créer les conditions économiques et financières utiles à l'éclosion de l'initiative privée et d'accompagner les mutations dans le domaine de l'auto-organisation.

Le troisième axe stratégique, à savoir adapter le système éducatif, renforcer les aptitudes au développement et élargir la communication sociale est pris en charge par trois orientations stratégiques. Il s'agit de renforcer le système éducatif notamment la formation technique et l'éducation de base, de faciliter l'accès à l'information et promouvoir la communication sociale.

En vue de maîtriser l'essor urbain et sécuriser l'économie rurale, il s'agit de poursuivre la mise en valeur des ressources humaines et d'atténuer les tendances démographiques défavorables et de renforcer le développement

et l'intégration des régions afin d'asseoir les bases de la politique de décentralisation.

Pour tirer parti des espaces internationaux de co-développement, il convient de consolider l'autonomie nationale en développant la compétitivité de l'économie et la synergie entre les différents secteurs de production, de renforcer la dynamique d'intégration sous-régionale et la coopération internationale

Dans le souci de mieux se concentrer sur les axes, dix orientations stratégiques (OS) ont été identifiées. Le nombre limité à dix répond au souci de concentration et de précision. Ces orientations, qui comportent entre elles de fortes synergies, sont les suivantes :

OS 1 *Rendre le cadre réglementaire plus apte à promouvoir une saine compétition entre les différents acteurs et favorable au renforcement des investissements*

Cette OS est directement liée aux contraintes institutionnelles et réglementaires **peuvent qui constituer des freins à la** promotion du volume des investissements et à une saine compétition.

OS 2

Renforcer la dynamique d'intégration sous-régionale et la coopération internationale

Parce que sur le plan international, il y a une tendance aux regroupements régionaux afin de mieux faire face à l'exacerbation de la compétition. Le Sénégal dispose, avec ses partenaires de la sous-région, d'atouts dans le domaine de l'intégration économique et monétaire qu'il convient de consolider par :

- La poursuite de la construction de l'intégration sous-régionale et régionale
- Le développement du commerce régional
- La promotion de programmes sectoriels d'intégration dans plusieurs domaines
- La mise en place d'un cadre de gestion et de prévention des conflits avec les voisins,
- Le renforcement du rôle économique des représentations diplomatiques et consulaires pour la mobilisation de l'investissement et la promotion de la destination Sénégal ;
- La prise en compte dans les politiques sectorielles des résultats des différentes conférences et des initiatives des nations unies pour le développement en Afrique;
- Le renforcement de la lutte contre la propagation des grandes endémies dans la sous région

OS 3

Développer l'initiative privée et accompagner les mutations dans le domaine de l'auto-organisation

Nous pensons ferme que la croissance économique sera portée par le secteur privé. Le rôle de l'Etat devra se limiter à la création d'un cadre favorable à l'expansion des affaires. Pour atteindre cet objectif, il importe de rationaliser les rapports entre l'Etat et le secteur privé et de créer des cadres de coordination efficaces entre les acteurs eux-mêmes d'une part et, d'autre part entre les acteurs et l'Etat.

OS 4

Adapter l'environnement financier aux besoins des diverses activités et favoriser l'amélioration de l'épargne nationale

Nous constatons qu'en dépit de la sur-liquidité des banques, les entreprises locales (P.M.E./ P.M.I. notamment) ont difficilement accès aux services financiers. L'amélioration de l'épargne nationale et l'adaptation de l'environnement financier aux besoins des différentes activités constituent aujourd'hui une nécessité ardente.

OS 5

Améliorer la qualité des interventions de l'Etat dans la fourniture des services et des infrastructures de base

Pour rendre l'économie compétitive, il importe de créer des externalités favorables à la production d'où l'importance de la qualité des infrastructures et de leur efficacité. Le coût des prestations doit viser à égaler les normes internationales dominant dans les secteurs respectifs. L'entretien des infrastructures doit être considéré au même titre que les investissements de développement.

OS 6

Renforcer le développement et l'intégration des régions

La situation économique des régions se caractérise par un triple déséquilibre entre Dakar et les autres régions, la partie occidentale du pays (un quart de la superficie nationale) et le reste, entre les milieux urbain et rural. Cette situation se traduit par un faible développement des régions et la paupérisation des campagnes. Pour impulser le développement régional, il convient de renforcer la décentralisation tout en permettant aux collectivités locales de disposer des ressources nécessaires à leur développement, et en assurant une meilleure répartition des infrastructures de base et des équipements sociaux.

OS 7

Renforcer le système éducatif, notamment la formation technique et l'éducation de base

Il s'agit ici de transformer les ressources humaines en atouts pour la croissance en créant les conditions pour accroître les aptitudes au développement et à la productivité de chacun.

OS 8

Renforcer et faciliter l'accès à l'information et promouvoir la communication sociale

La collecte de l'information, de même que sa transmission, reste encore coûteuse. Pour contribuer à la réalisation d'une économie compétitive, tous les acteurs de la société doivent accéder à l'information pertinente qui les concerne. A cet effet, il convient de développer l'information sur les plans qualitatif et quantitatif dans le but de rendre les structures de production de biens et services plus efficaces et compétitives d'une part, et d'autre part, d'éliminer les distorsions dans l'économie nationale. Par ailleurs, la transmission des connaissances entre groupes sociaux doit se faire de manière sélective et rentable pour un développement économique et social.

OS 9

Poursuivre la mise en valeur des ressources humaines et atténuer les tendances démographiques défavorables

La population du Sénégal reste très largement dominée par les femmes et les jeunes dont les besoins importants sont faiblement satisfaits. Outre les problèmes d'éducation et de santé, il est essentiel, pour réduire le taux de dépendance, d'imaginer des actions aptes à en faire des acteurs pléniers du développement. Par ailleurs, l'augmentation rapide de la population constitue une contrainte de taille pour l'objectif d'une croissance économique saine et durable. Il s'agit à ce niveau d'infléchir les tendances socio-culturelles par la réduction du taux de fécondité, l'atténuation des pesanteurs socio-démographiques, le renforcement de la promotion socio-économique des femmes, la protection de l'environnement et l'éradication de la pauvreté.

OS 10

Assurer une saine gestion des ressources de l'environnement pour un développement durable

Qu'il s'agisse de milieu urbain ou de milieu rural, la croissance économique dépendra, dans une grande mesure, de l'état des ressources de l'environnement qui constituent les éléments fondamentaux sur lesquels est basé le développement durable. Une croissance durable préserve la chance des générations à venir. Les problèmes inhérents aux pollutions et nuisances, aux risques industriels, à la sécheresse et à la désertification, à l'appauvrissement de la biodiversité et au réchauffement de la terre exigent la prise en compte des questions d'environnement et de gestion des ressources naturelles dans toute action de développement.

III - EVOLUTION RECENTE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

3-1. Situation Economique

D'après les premiers bilans, les résultats atteints à mi-parcours d'exécution du IXème Plan sont encore insuffisants aussi bien du point de vue de la production que celui de la compétitivité. Ce plan prévoyait une croissance à deux chiffres portée par le secteur privé au terme du plan. A l'heure actuelle, on réalise à peine 5% par an. Ce retard est essentiellement dû à la faiblesse des investissements et à la lenteur de la mise en œuvre de certaines réformes visant à faciliter l'accès aux marchés et créneaux porteurs. Avec la mondialisation, d'importants efforts de renforcement de la qualité des facteurs de production devraient être faits au cours des prochaines années, si l'on veut obtenir des résultats plus satisfaisants. Avant d'étudier l'évolution de la compétitivité du Sénégal au cours de ces dernières périodes, nous essayerons de faire une analyse descriptive des performances, à travers les grands agrégats macroéconomiques.

3.1.1. Evolution des Agrégats

Depuis 1996, début d'exécution des stratégies du IXème Plan, la croissance économique a peine dépassé le seuil des 5%. En 1998, Le niveau d'expansion de l'économie a dépassé légèrement celui de 1997. Le taux de croissance du PIB réel est en effet passé de 5,2% en 1997 à 5,7% en 1998. Les contributions sectorielles dans la formation du PIB ont été sensiblement modifiées en faveur des secteurs secondaire et tertiaire. Entre 1997 et 1998, la part du secondaire est passée de 19,8% à 20,3% et celle du tertiaire, de 50,4 % à 51,3 %. Sur la même période, le secteur primaire a enregistré une légère baisse de son poids qui passe de 19,0% à 17,8%.

Du côté de la demande, l'examen comparé des poids de la consommation, de la FBCF et des exportations sur la période 1996 – 1998 indique un maintien du rôle des exportations dans la croissance avec un taux d'exportation qui s'établit à 30,2% en 1998 contre une moyenne de 29,1% entre 1994 et 1997, et une baisse du poids de la consommation finale qui passe de 80,9% en 1996 à 74,1% en 1998. La FBCF, facteur essentiel de croissance, a atteint 19,4% du PIB en 1998 contre 16,5% en 1997.

L'investissement, levier central de notre stratégie de croissance, a vu son taux (FBCF/PIB) en volume passer de 14,5% à 19,4% entre 1996 et 1998. Au terme du neuvième plan le taux d'investissement devrait atteindre au moins 36%.

L'investissement privé, bien qu'étant peu connu, évolue à l'image de la FBCF totale . Son financement est assuré essentiellement par le système bancaire local et le marché des capitaux étrangers.

Pour le financement des investissements publics, le budget consolidé d'investissement (BCI) a mobilisé 41,6 milliards de Fcfa en 1996, 57,5 milliards en 1997 et prévoit 78,8 milliards FCFA. Les ressources internes en capital par rapport aux recettes fiscales représentent en moyenne **11%** sur la

période 1996-1998 et la part du budget en capital sur les investissements du TOFE s'établit à 31.5%.

Cette évolution croissante des ressources intérieures en capital contraste avec la baisse tendancielle des tirages sur les capitaux publics à long terme qui sont passés de 103,5 milliards en 1996 à 117,8 milliards en 1997, toujours en deçà des 120,5 mrd observés en 1994. Pour l'année 1998, ces flux sont prévus pour 71,5 milliards. Cette évolution s'explique par l'amélioration de la situation financière du pays. Cependant, si l'aide budgétaire est en voie d'extinction, les ressources extérieures destinées aux projets sont appelées à s'accroître. La baisse des tirages pourrait donc être imputable à la faible capacité de mobilisation de ces ressources. Ces tirages constituent des ressources sous forme de subventions ou de prêts à des conditions concessionnelles compatibles avec notre capacité d'endettement. Pour l'année 1997, le financement de l'économie par les ressources extérieures a été assuré à 43% par les subventions et 57% par les prêts .

3.1.2. Evolution de la Compétitivité

Les indicateurs de mesure du degré d'ouverture montre que l'économie du Sénégal est fortement ouverte sur l'extérieur. Le commerce extérieur a affiché un profil assez satisfaisant au cours de la période, du fait d'une progression plus significative des exportations par rapport aux importations. Le taux d'exportation s'est établi à 30,6% en 1998, contre 28% en 1997. Le taux de pénétration des Importations (Importations / Demande intérieure), indicateur d'intensité de la concurrence étrangère sur le marché intérieur s'est également amélioré en passant de 28% en 1995 et 1997 à 25% en 1998, grâce à une amélioration de la qualité du système productif.

Le degré d'ouverture de l'économie sénégalaise qui est un indicateur permettant d'avoir une approximation de l'intensité des échanges avec le reste du monde est resté constant, se situant autour de 35% sur la période 1996-98.

Le différentiel entre le taux d'importation (37.8%) et le taux d'exportation (32.6%) est d'environ 5% sur la même période. En effet, la demande intérieure est satisfaite à hauteur de 60% par les importations posant ainsi le problème de l'intensité de la concurrence étrangère sur les marchés domestiques même s'il faut noter le rôle positif de l'importation de biens d'équipements sur la capacité d'offre. Sur la même période les importations de biens d'équipement n'ont pas dépassé 10% des importations totales.

Les exportations sénégalaises sont caractérisées par leur faible diversification et leur concentration géographique. Les principaux produits exportés par le Sénégal sont les produits halieutiques, les produits arachidiers, les phosphates et les produits chimiques, le coton et le sel. Ces biens sont essentiellement destinés au marché européen (UE dans le cadre de la Convention de Lomé). Les préférences tarifaires dont jouissent les économies africaines n'ont pas permis une remise en cause de leur tissu productif en vue de mieux s'adapter à la demande mondiale.

La possibilité pour l'économie sénégalaise de tirer le meilleur parti de la stratégie de développement prenant en compte le rôle prépondérant des

échanges dans la croissance économique, se heurte à un certain nombre d'obstacles.

Parmi ces obstacles on peut noter la nature des produits exportés (produits traditionnels), des produits finis à faible valeur ajoutée, des infrastructures insuffisantes et des préférences économiques qui gênent une diversification géographique des exportations ainsi que la pénurie de financements.

Au cours de ces dernières années, le secteur productif s'est davantage renforcé avec les nouveaux créneaux de production dans des secteurs qui étaient exclusivement importateurs. L'insuffisance de la qualité de la fourniture de l'Energie continue à peser sur la productivité de l'appareil de production.

En matière de télécommunications, le Sénégal présente un bon profil d'équipement vis à vis de ses voisins. Mais dans le domaine des transports routiers, beaucoup d'efforts restent à faire.

Au plan des investissements directs étrangers, le Sénégal a toujours connus de faibles flux, malgré les importantes réformes visant à les attirer. L'amélioration des flux d'investissement étrangers s'avère très nécessaire avec le niveau d'endettement du Sénégal.

La mise en place d'infrastructures structurantes doit se traduire par un accroissement du contenu en capital des investissements publics pour assurer une base durable à la croissance. Ces dernières années, le volume des investissements publics en terme de financement a fortement évolué à la hausse. Contrairement au taux estimé de la FBCF, qui mesure le contenu en capital physique des investissements publics qui est passé de 51.8% en 1994, 39% en 1995 et 48% en moyenne en 96/97.

3.1.3. Echanges extérieurs

Les composantes de notre balance des paiements sont particulièrement marquées par des soldes déficitaires à l'exception des transferts sans contreparties et parfois des flux de capitaux. Le déficit le plus important se situe au niveau de la balance commerciale qui passe de 143,9 milliards en 1996 à 153,9 en 1997. Un des facteurs explicatifs réside dans l'évolution des importations de produits pétroliers et des biens d'équipement.

La balance des services s'améliore de plus en plus en raison des bonnes performances du secteur du tourisme et des remises de dettes substantielles obtenues. Notre pays dispose de potentiels importants dans le domaine des services. Il est donc urgent de réaliser l'objectif de faire de Dakar un centre de services et d'élargir l'espace touristique national, de même que la gamme des produits offerts. Le solde de la balance des services est passé de - 57.8 Milliards en 1996 à -57.9 en 1997. Il est prévu à -52,1 Mds en 1998.

3.1.4. Les Finances Publiques

Depuis 1997, les finances publiques présentent un meilleur profil grâce à l'effort conjugué d'accroissement des ressources par le biais du recouvrement des impôts sur les grands contribuables et un début

d'extension de la TVA au secteur de la distribution, une meilleure maîtrise des dépenses publiques ainsi que les mesures de réformes structurelles de l'économie entamées depuis la dévaluation du franc CFA.

La gestion de la dette publique extérieure a conduit à un encours dont le montant est passé de 1772,3 milliards f CFA en 1995 à 1837,3 Mds en Décembre 1996 puis à 1972,9 milliards en fin Décembre 1997 avec 62,7% de dette multilatérale et 33,4% de dette bilatérale. Le ratio du service de la dette/recettes fiscales diminue régulièrement depuis 1994 même s'il absorbe près de 30% des recettes fiscales en 1997 et que les projections de 1998 le portent à 38,4%. Rapporté aux exportations, le service de la dette représente 18,7% en 1997, confirmant le bon profil d'endettement du Sénégal. Les intérêts sur la dette représentent 37,1% des dépenses ordinaires en 1997 contre 40,7% en 1995. En 1998, un ratio de 38,4% est attendu, ce qui traduit la bonne volonté de maîtriser les dépenses publiques.

3.2. Ressources Humaines et Cadre de vie

3.2.1. Le Développement Durable

Le développement durable suppose que les objectifs actuels de développement concourent à la satisfaction des besoins essentiels d'aujourd'hui, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. Le Sénégal, pays sahélien, est aujourd'hui confronté à un problème de dégradation accélérée de ses ressources naturelles du fait de l'érosion des sols, de l'évolution climatique et des actions anthropiques. Ces facteurs déterminant la sécheresse et la désertification, menacent directement l'avenir des ressources forestières au Sénégal. La mise en œuvre du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE – Septembre 1997) qui vient d'être adopté permettra de renverser certaines tendances lourdes constatées.

3.2.2. Le Développement Humain

L'amélioration du développement humain et l'objectif de compétitivité de l'économie obligent aussi l'Etat à augmenter ses investissements publics et surtout à jouer un rôle important dans la valorisation des ressources humaines (éducation, santé...), et dans l'organisation institutionnelle de la solidarité nationale. Présentement le Sénégal connaît une forte croissance démographique qui est à l'origine des multiples problèmes rencontrés dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la santé ainsi que dans l'insertion socio-économique.

La Population

La population du Sénégal croît à un taux moyen de 2,7 % par an. Elle est relativement jeune et inégalement répartie sur le territoire. Elle est estimée en 1998 à plus de 9 millions d'habitants dont 52% de femmes. Les jeunes de moins de 20 ans représentent plus de 58% de la population.

La situation des femmes est marquée par une dualité entre d'un côté, un accroissement des responsabilités familiales qui les place au cœur des stratégies de survie en temps de crise (perte d'emploi du chef de famille,

émigration des hommes) et de l'autre, un faible accès et un moindre contrôle des ressources financières et productives. Les femmes sont présentes dans tous les secteurs de la production et représentent 39% de la population active au niveau national. Le Plan d'Action de la Femme (1997-2001) adopté en Avril 1997 par le gouvernement, reflète les priorités retenues en matière de politique de promotion de la femme. L'objectif général de ce Plan d'Action est de disposer d'un cadre stratégique global et consensuel permettant d'orienter de manière coordonnée et efficace la planification et la mise en œuvre des futures actions de promotion de la femme pour mieux réduire les disparités entre hommes et femmes dans la perspective d'un développement durable.

Les enfants en situation particulièrement difficile, parfois contraints à la mendicité, sont souvent victimes de l'exploitation économique et de l'exclusion sociale. Ceci résulte de l'éclatement de la cellule familiale, conséquence de la crise sociale et économique. Cette situation entraîne un engorgement des structures de protection et d'encadrement des enfants dont le nombre ne cesse d'augmenter.

Par ailleurs, la rupture des solidarités classiques et la mise en place d'un environnement propice à la compétitivité ont conduit à la fragilisation de certains groupes sociaux qui n'ont pu s'adapter. A côté du PTIP qui est l'instrument principal d'exécution des stratégies de relance de la croissance et du développement, il est mis en place le programme de lutte contre la pauvreté (PLP) visant à corriger les distorsions macro-économiques en contribuant à l'insertion économique et sociale des populations démunies.

La Situation sanitaire

En matière de politique sanitaire, un Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) de 1998 à 2007 a été adopté et pour le rendre opérationnel le programme de développement intégré de la santé (PDIS) a été mis en place. Depuis 1993, l'Etat ne cesse de faire des efforts en matière de couverture des besoins de santé et d'augmenter la part du secteur de 0,5% chaque année afin d'atteindre le taux de 9% préconisé par l'OMS à l'an 2000. Le budget de 1998 représente 8,25% du budget national contre 7,25% en 1996 et 7,75% en 1997.

D'une manière générale, les résultats obtenus appellent à la poursuite des efforts. En effet, le taux de mortalité générale demeure toujours élevé : il est passé de 25 pour mille en 1978 à 18 pour mille en 1996. Le taux de mortalité infantile (0 à 1 an) est passé de 68 pour mille en 93 à 60 pour mille en 1996. La baisse relativement importante de cette mortalité est due essentiellement à la qualité de la surveillance des moins de 1 an chez qui, la couverture vaccinale dépasse 60% pour la plupart des antigènes. Malheureusement, la surveillance des enfants se relâche dès la fin de la série vaccinale, ce qui gêne énormément le bon déroulement des programmes de nutrition, de lutte contre la diarrhée et de lutte contre le paludisme. La situation est encore plus grave en zone rurale où le taux de mortalité juvénile (1 à 5 ans) peut être deux fois plus élevé par rapport à la zone urbaine.

La situation de l'Emploi

Au niveau national, le taux d'activité est de 59% tandis que celui du chômage s'élève à 7,5%. Selon les résultats de l'enquête ESAM publiée en octobre 1997,

la population active qui comprend les occupés et les chômeurs âgés de 10 ans et plus, est composée de 2 695 385 occupés et 219 617 chômeurs.

Une grande partie des sans emplois est constituée par les jeunes filles. De plus, le chômage n'est pas seulement limité aux jeunes sans qualification professionnelle ou victimes de déperdition scolaire. Il concerne depuis bien des années les diplômés d'études supérieures ou de formation professionnelle. Il est davantage circonscrit en milieu urbain. En milieu rural c'est le sous-emploi (7 à 8 mois dans l'année, pendant la saison sèche) qui sévit.

Le Plan d'Action pour l'emploi qui vient d'être adopté en Septembre 1998 va contribuer à mieux intégrer la dimension emploi dans la stratégie du développement.

L'Education et la Formation

L'impact positif de l'éducation et de la formation sur la qualité des ressources humaines, et de façon générale sur le développement d'une nation, est certain. Le Gouvernement a très tôt considéré ce secteur comme une priorité en lui accordant plus de 30% du budget national de fonctionnement.

L'enseignement élémentaire secteur prioritaire de l'éducation, a vu ses résultats s'améliorer ces dernières années. Les efforts importants ont permis d'accroître le taux brut de scolarisation : de 57% en 1995/96 à 59,7% en 96/97 pour atteindre 61,7% en 97/98. Cependant, notre pays reste en deçà de la moyenne africaine qui était de 79% en 1995. Les effectifs du secteur privé représentent environ 10,4% en 96/97.

Des disparités subsistent aussi entre les régions (Dakar et Ziguinchor ont atteint 90% de taux brut de scolarisation alors que Diourbel avec 28,5% et Kaolack avec 40,5% sont encore loin de la moyenne nationale). Des écarts importants persistent entre les sexes. Le taux de scolarisation qui était de 46,6% pour les filles en 1995 et 62,7% pour les garçons est passé respectivement à 55,5% et 68% en 1998. Cette situation résulte en partie des campagnes de sensibilisation en faveur de la scolarisation des filles. Toutefois leur maintien à l'école demeure encore un problème.

Le taux de réussite à l'entrée en sixième est en moyenne de l'ordre de 25% pour l'ensemble. Quant à l'enseignement moyen, il est marqué par le nombre croissant de CEM du fait de nouvelles créations par le secteur privé. Le taux de scolarisation s'est stabilisé à près de 20% en 1996-1998. Celui des filles a été de 15,4% contre 26,2% pour les garçons. Le taux de réussite au BFEM en 96/97 était de 50,9%.

Sur le plan de l'alphabétisation fonctionnelle le gouvernement a montré sa volonté de lutter contre l'analphabétisme qui touche plus de la moitié des citoyens Sénégalais. Les programmes actuels en réduisant le taux d'analphabétisme de 5% par an (objectif du Plan d'action) ont permis d'atteindre un niveau d'analphabétisme de 51,4% en 1998 contre 73% en 1988.

IV - LES PERSPECTIVES POUR 1999 - 2001

Selon les objectifs du IXème Plan de développement, le Sénégal devrait connaître un taux de croissance à deux chiffres en 2001. Au regard des résultats atteints à mi-parcours, on estime qu'il reste encore beaucoup d'efforts à faire dans plusieurs domaines. La productivité et le taux d'investissement qui devraient assurer ces performances, n'ont pas évolué de manière très significative. Sur le plan des ressources humaines, malgré un effort considérable d'amélioration du système éducatif, le développement et le renforcement du stock de capital humain reste encore timide. Sur la période triennale, il sera nécessaire d'entreprendre des mesures et actions de très grande envergure afin d'améliorer et d'utiliser plus efficacement les facteurs de production.

4.1. Croissance de l'Offre

Une croissance de la production de **6,9%** est attendue de l'économie en 1999 avant d'être portée à **7,1** et **7,4** respectivement en 2000 et 2001. Pour réaliser ces objectifs, il sera nécessaire de porter le taux d'investissement à 21,4% en 1999, 22,5% en 2000 et 24% en 2001 dans un contexte d'efficacité marginale du capital presque stationnaire. Pour cela, l'effort de renforcement des facteurs d'appui à la production reste insuffisant.

Au niveau du secteur primaire, de bons résultats sont attendus sur la période surtout pour le sous secteur agricole. La croissance attendue est de **7,4%** en 1999, **6,2%** en 2000 et **5,9%** en 2001. Grâce surtout à la reprise des secteurs agricoles et de l'élevage.

Le secteur secondaire devrait croître de **5,4%** en 1999, **6,0%** en 2000 et **6,7%** en 2001. Cette croissance devrait être portée par les sous secteurs des BTP et des autres industries. Les premiers devront particulièrement bénéficier des investissements que l'Etat va engager dans les secteurs d'appui à la production en plus du dynamisme du secteur privé.

Au niveau du secteur tertiaire, le taux de croissance devrait varier de 7,2% à 8% entre 1999 et 2001. En plus des effets d'entraînement des secteurs primaire et secondaire, d'importants résultats sont attendus des sous secteurs du commerce et des autres services.

La croissance de la production doit se faire avec un maintien de la demande globale à un niveau compatible avec les ressources disponibles. La propension marginale à consommer devra poursuivre sa baisse pour passer de 81,4% en 1999 à 73,4% en 2001 pour accroître la capacité d'épargne du pays.

Une influence significative des exportations est attendue au cours de la période triennale. Le taux d'exportation devrait atteindre 41,2% en fin de période. Les importations garderont une part stationnaire (39%) en raison de la forte progression des équipements importés au dépens des produits alimentaires.

Le rôle que joue l'investissement dans la relance doit se justifier par l'importance de la modification qualitative de la structure de production. Ceci fait que le choix des investissements est motivé par l'efficacité et la pertinence.

Sur la période triennale, le taux d'investissement devrait être porté de 21,4% du PIB à 24% entre 1999 et 2001, grâce au secteur privé dont le taux passera de 17,6% en 1999 à 24,0% en 2001. Le taux du public sera en moyenne sur la période de 3,7%. Cet effort doit être accompagné d'une politique de maîtrise de la consommation, en vue de pouvoir dégager une épargne intérieure substantielle. Une amélioration de la productivité marginale du capital, soutenue au cours de la période, contribuera à améliorer la compétitivité. Il s'agira, pour atteindre ces performances, de faire une bonne sélection des projets devant entrer dans le programme triennal d'investissement.

4.2. Les Finances Publiques

Face à ces perspectives, il est nécessaire de mieux rentabiliser les Finances Publiques. La mobilisation des recettes publiques doit veiller à rendre l'environnement fiscal plus stable, moins complexe et plus transparent en cohérence avec le processus de renforcement de l'intégration sous-régionale au sein de l'UEMOA,.

La politique d'assainissement des finances publiques devrait se poursuivre, ce qui aurait pour conséquence une évolution moindre des dépenses publiques et une croissance sensible des recettes fiscales fondée sur l'élargissement de l'assiette fiscale. La pression fiscale pourra atteindre 17,3% en 2001 grâce surtout à l'amélioration du rendement fiscal. Ainsi il est attendu un solde budgétaire positif qui peut favoriser une reconstruction de l'Épargne Publique.

Avec l'effort de généralisation de la TVA à l'ensemble des activités, les recettes fiscales devraient croître à un rythme soutenu entre 1999 et 2001. La pression fiscale sera maintenue à un niveau compatible avec l'effort de production, grâce à l'élargissement de la base fiscale tout en privilégiant les prélèvements indirects.

La réforme tarifaire, engagée depuis Avril 1998 pour aboutir à la mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC) en l'an 2000, entraînera à court terme un ajustement interne des entreprises pour réaliser des gains de compétitivité face à la concurrence.

Toutefois des mesures d'accompagnement provisoires, sont prévues : une taxe dégressive de protection (TDP) et une taxe conjoncturelle à l'importation (TCI) destinées à assurer une protection tarifaire minimale favorable à la production.

On peut aussi noter au niveau national, la mise en place d'un Comité de lutte contre les pratiques illicites pour limiter les cas de fraudes et de dumping.

- l'augmentation de la production d'eau au profit de la région de Dakar de 34% environ d'une part et la réduction des fuites dans le réseau de distribution d'eau d'autre part ;
- l'augmentation de l'efficacité du système d'égout existant et le développement de l'assainissement dans les villes secondaires et la promotion du recyclage des eaux usées municipales dans l'irrigation après épuration.

En ce qui concerne l'assainissement urbain, le programme relatif à la densification des réseaux d'égout porte sur 10.000 branchements à réaliser de 1996 à 1999 dont 3.000 à Dakar, Saint-Louis, Louga et Kaolack.

La lutte contre les branchements clandestins étant un préalable à la réussite du programme, un processus de régularisation de ces branchements a été entamé en Décembre 1996. Une opération de tamponnement a été effectuée du 1^{er} au 10 mars 1997.

Dans le souci d'améliorer l'approvisionnement en eau dans les centres urbains, d'importantes actions et mesures sont encore à l'étude. Il s'agit notamment :

- pour ce qui est des eaux usées, le traitement tertiaire de la station de Cambérène, et la réalisation de trois petites stations d'épuration en zone périurbaine ;

- le projet de drainage des eaux pluviales de Saint-Louis ;

Quant aux actions non réalisées ou dont l'état d'avancement est faible, elles concernent la collecte, l'évacuation et le traitement des eaux d'origine domestique, commerciale et/ou industrielle ainsi que le recyclage de celles-ci. L'appel d'offres a été lancé le 1^{er} Août 1997 et l'étude des offres financières est en cours.

Jeunesse et Sports

Le secteur de la jeunesse reste handicapé par la faiblesse de ses moyens financiers . Les ressources qu'il mobilise pour son développement représentent moins de 1% du budget national .

L'objectif du secteur est de faire la promotion de l'éducation physique et de la pratique populaire des sports.

Dans le cadre de la préparation du projet de développement social pour la lutte contre la pauvreté, les actions suivantes seront envisagées dans le secteur :

- développer un programme de recherche sur les secteurs de la jeunesse, de la pauvreté et des activités génératrices de revenus ;
- promouvoir la situation socio-économique des jeunes par la mise en œuvre d'un programme de formation, la recherche et la promotion des activités génératrices de revenus au profit des jeunes , notamment avec les ASC et les associations de quartier;

- intégrer des activités génératrices de revenus dans tous les programmes d'Education à la Vie Familiale (EVF) en direction des jeunes ;
- étendre à toutes les régions le programme des centres-conseils pour adolescents et plus généralement développer un programme de Santé Reproductive en direction des jeunes ;
- améliorer le système de prise en charge des jeunes par le renforcement des capacités des structures chargées de leur encadrement (capacité de planification, d'exécution et de suivi des programmes, capacités techniques et logistiques) ;
- consolider et renforcer le programme de construction, de réhabilitation et d'équipement des infrastructures socio-éducatives et sportives en faveur des jeunes.

Cultures et Loisirs

Les nouvelles perspectives du secteur culturel, font engager l'Etat dans le soutien de la création et de la diffusion des œuvres culturelles. L'émergence de l'industrie culturelle doit également être favorisée afin de permettre au secteur de jouer pleinement son rôle dans la croissance économique et le développement social. L'Etat doit aussi créer des conditions favorables à une intervention accrue des bailleurs dans le secteur culturel et encourager le mécénat privé. L'application de la loi sur les « un pourcent » permettrait de consacrer 1% des budgets affectés à la construction des édifices publics au développement du secteur.

L'Emploi

Le Plan d'Action de la Politique Nationale de l'Emploi a été validé par le séminaire du Comité de Suivi de la Politique de l'Emploi tenu les 13 et 14 Août 1998. Un conseil interministériel sur l'emploi a été tenu le 29 Septembre 1998 et ses recommandations vont être prises en compte dans le plan d'action. Il s'agira notamment d'élaborer un programme d'investissement prioritaire de promotion de l'emploi.

Le plan d'action est articulé autour des cinq programmes suivants :

- Politiques économiques et financières de l'emploi ;
- Promotion de l'emploi dans le secteur moderne ;
- Promotion de l'emploi local (emploi rural et secteur informel) ;
- Promotion de l'emploi des groupes spécifiques (jeunes, femmes , travailleurs immigrés, personnes du troisième âge, militaires libérés) ;
- Renforcement du cadre institutionnel des structures chargées de la promotion de l'emploi ;

A la suite des recommandations formulées par le conseil interministériel sur l'emploi le 29 Septembre 1998 , le premier ministre a demandé l'élaboration d'un document qui doit déboucher sur l'indication précise de programmes axés sur les objectifs de performance quantifiés, corrélativement à l'allocation des ressources.

Les programmes ci-après pourraient faire l'objet d'une intégration , dans le document final , sous forme de recommandations :

- Programme d'appui aux ASC ;
- Programme Food of Work pour atteindre l'objectif d'occupation de 5000 jeunes ;
- Programmes d'octroi de trousseau aux personnes issues des ateliers traditionnels.
- Programme d'insertion des militaires libérés ;

Pour l'emploi dans le monde rural , il s'agira de :

- Mettre en place le programme de sécurité alimentaire en relation avec la FAO, destiné, entre autres à susciter des activités au niveau des bas fonds .
- Mettre en place le programme des infrastructures rurales et le PISA pour lesquels l'emploi doit être mis en place.
- Encourager les micro-crédits ;
- Institutionnaliser dans le cadre de la réalisation des infrastructures routières, un système incitatif au recrutement local dans les emplois non qualifiés ;
- Un programme pour les handicapés sera intégré dans le document, de même que les personnes du troisième âge ;

L'objectif général du programme est de permettre au gouvernement du Sénégal de répondre à la difficulté croissante que rencontrent les anciens militaires en général, les jeunes recrues de l'armée en particulier, à leur retour à la vie civile au terme de leur séjour sous les drapeaux.

Le projet vise d'une part, à faciliter l'insertion socio-économique des jeunes à travers la création de PME et de micro-entreprises ,et d'autre part à participer au développement local par une mise en valeur des potentialités du milieu.

Promotion de la femme

La politique de promotion de la femme reflète les priorités retenues dans le Plan d'Action de la Femme (1997-2001) adopté en Avril 1997 par le gouvernement.

L'objectif général du Plan d'Action de la Femme est de disposer d'un cadre stratégique global et consensuel permettant d'orienter de manière coordonnée et efficace la planification et la mise en œuvre des futures actions de promotion de la femme pour une plus grande égalité entre les hommes et les femmes dans la perspective d'un développement durable.

Un plan d'opération sur 5 ans a été élaboré en Décembre 1997 afin de faciliter la mise en œuvre du Plan d'Action de la Femme (PAF) et d'assurer une meilleure coordination et un meilleur suivi des activités sur le terrain. Le PAF vise cinq (5) domaines prioritaires qui reflètent les axes majeurs retenus dans la Plate-forme Africaine d'Action pour Beijing et qui sont :

- 1°) Le renforcement de la promotion économique des femmes afin de s'attaquer aux racines de la pauvreté où elles s'enlisent progressivement ;
- 2°) l'augmentation du taux de scolarisation des filles et le relèvement du niveau d'éducation et de formation des femmes ;
- 3°) l'amélioration de la santé reproductive des femmes, de la santé des femmes et de la planification familiale ;
- 4°) la valorisation du statut juridique et social de la femme en vue de renforcer sa participation à la vie publique ;
- 5°) la mise en place d'un dispositif institutionnel plus performant et mieux adapté aux besoins et potentialités des femmes ; le développement de systèmes de financement appropriés ainsi que l'élargissement de leur accès au financement formel.

En matière d'éducation, le taux de scolarisation des filles de 7 à 12 ans a été de 55,5% en 1997/1998. Il devra être porté selon les prévisions du PDEF à 66,7% en 1999, 82,4% en 2003 et 103% en 2008. Pour l'alphabétisation, le pourcentage des femmes n'a cessé de progresser : de 65% en 1993/94, il est passé à 79% en 1996/97 et représente 81% en 97/98. L'objectif de 120.000 auditeurs programmés par an est dépassé depuis 1993.

Entre 1993/94 et 1997/98 les actions d'alphabétisation ont touché 723 991 apprenants dont 73,5% de femmes.

En 2002/03, il est prévu 196.000 auditeurs dont la majorité sera constituée de femmes.

Pour la santé, le PAF s'efforcera d'améliorer le système de prise en charge de la population féminine en mettant l'accent sur les programmes complémentaires à ceux du Ministère de la santé. Les stratégies viseront également à impliquer d'avantage les femmes à la définition et à la résolution de leurs propres problèmes de santé.

En matière juridique et politique, il est prévu la révision des textes en vue de leur harmonisation avec la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il y aura également une forte campagne d'information et de sensibilisation des femmes des communautés des décideurs et des leaders d'opinion sur les stratégies arrêtées.

Au niveau des mécanismes, le renforcement des moyens d'action des organes de promotion des femmes, la synergie et la coordination entre les différents intervenants sont les stratégies proposées.

Dans le domaine du financement, l'assouplissement des procédures, l'élargissement de l'éventail des systèmes de financement et leur adaptation aux besoins des femmes restent des stratégies privilégiées.

4.5.6. Programme de Bonne Gouvernance

L'élaboration du programme de bonne Gouvernance se poursuit . Une première version du document a fait l'objet de concertation entre plusieurs départements ministériels (Décentralisation , Justice , Intérieur , Recherche scientifique). A ce stade de la formulation, le programme de Bonne Gouvernance sera articulé autour de quatre composantes qui couvrent l'ensemble du champ de la bonne Gouvernance : Amélioration de l'efficacité de l'Administration publique ; Approfondissement du système démocratique et de la Gouvernance locale ; Amélioration du système judiciaire et du climat des affaires et le Renforcement des capacités.

Les différentes composantes du programme n'ont pas le même degré de maturité selon le cycle de vie de projet.

1/ Les actions en cours de la composante « Amélioration de l'efficacité de l'Administration publique » sont :

- la Poursuite et l'extension de l'expérience des volontaires de l'éducation à d'autres secteurs ;
- la Mise à jour des recommandations de l'audit du personnel de la Fonction publique, particulièrement, la mise à jour systématique de ses fichiers de base, l'harmonisation des plans relatifs au personnel des divers ministères, la préparation d'un manuel de procédures et l'informatisation et la gestion intégrée des trois fichiers (Fonction publique, Solde et ministères techniques) ;
- la Mise en œuvre du système d'évaluation des tâches et de rémunération au mérite ;
- les Enquêtes auprès des usagers pour recueillir leurs opinions sur la qualité des services publics et des agents de l'Etat en tant qu'acteurs.
- l'Etablissement à la suite de ces enquêtes et d'autres études pertinentes, d'un plan d'action en rapport avec les usagers et les agents de l'Etat pour l'amélioration du service public et sa mise en œuvre. Le retard dans l'exécution de ces enquêtes (qui devaient démarrer en avril 1998) handicape la suite à savoir l'organisation de la concertation nationale sur la qualité du service public.

2/ Les actions en cours de la composante «Approfondissement du système démocratique et de la Gouvernance locale» sont :

le Renforcement du pouvoir législatif en mettant à sa disposition des locaux plus fonctionnels ;

la signature du décret portant création de l'Agence Régionale de Développement (ARD) depuis le 05 Mai 1998.

3/Les actions en cours pour cette composante «système judiciaire et climat des affaires» sont liées à l'harmonisation de notre législation au traité de L'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires (OHADA).

4/La composante «renforcement des capacités » est en cours de formulation. A la suite de l'initiative des gouverneurs africains de la Banque Mondiale un secrétariat sera en collaboration avec le secteur privé et la société civile pour approfondir le document diagnostic de la composante.

Il est prévu pour la suite de la formulation du programme général de commettre des consultants pour chaque composante avant d'organiser des ateliers avec la société civile afin d'asseoir le consensus autour du programme. Le programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) va démarrer sous peu son programme d'appui. La mission de formulation du programme a déjà commencé.

4.5.6. La Régionalisation et la Décentralisation

Pour parachever l'architecture de la décentralisation, il fallait combler le vide existant entre l'État central fort et lointain et les collectivités de base proche des populations mais démunies en transformant la région en une collectivité locale intermédiaire. La réforme de 1996 a eu pour dominante le changement de statut de la région et le transfert de neuf domaines de compétence. Le contrôle a priori des actes de collectivités locales n'est plus la règle mais l'exception.

Au stade actuel de la mise en œuvre de la dernière réforme relative à la décentralisation, d'importantes contraintes sont à noter :

- la faible capacité de formulation et de pilotage des politiques régionales et locales de développement par les élus et leur méconnaissance des procédures d'accès aux sources de financement ;
- la capacité limitée des services techniques régionaux et locaux dans la préparation et l'évaluation des projets ;
- la faible participation des populations à la gestion des affaires locales à travers les organisations communautaires de base ;
- la faiblesse des ressources financières des collectivités locales ;
- le retard dans la mise en place de l'Agence Régionale de Développement qui doit jouer un rôle central de développement régional et local.

4.5.7. Programme Lutte contre la Pauvreté

Le Gouvernement, en décembre 1997, lors d'un conseil interministériel, a procédé à l'adoption du PLP. L'arrêté primatorial n° 003025 du 30.04.98 portant création, organisation et fonctionnement du PLP est venu précisé les différentes organes. La mise en place du cadre institutionnel devra être

poursuivie avec l'arrêté du MEFP qui met en place du Secrétariat de Coordination Technique et de Suivi (STCS) qui sera soutenu par une Cellule d'appui Technique (CAT) et du Comité Régional de Coordination et d'Appui Technique (CRCAT). Une étude sur les capacités de pilotage du PLP est commise. Ses conclusions et recommandations permettront d'avoir des indications précises sur les stratégies d'intervention surtout à la base pour permettre une mise en œuvre efficace et efficiente des actions concrètes qui seraient identifiées, préparées et exécutées par les populations avec l'appui des partenaires au développement et des structures relais qui justifieraient une capacité technique, d'organisation, de gestion et de mobilisation.

Dans le cadre de la mise en place d'un système de suivi des conditions de vie des ménages qui devra s'accompagner d'un renforcement des capacités des acteurs à la base, source de collecte de l'information socio-économique, une étude procédera à un diagnostic du dispositif actuel et proposera les activités à mettre en œuvre pour se doter d'un mécanisme fiable et durable de suivi.

En préparation du démarrage des actions concrètes du PLP, un programme pilote, tiré de l'évaluation financière du portefeuille des projets effectuée en mars 1998, lequel programme est estimé à 4990 millions de nos francs, va être mis en place prochainement. Les ressources seront tirées du fonds japonais de contrepartie et sont inscrites en exécution dans le PTIP 1999-2001. La stratégie d'intervention de ce programme pilote est de couvrir toutes les régions du pays et dans chacune d'elles, le département le plus pauvre.

Les arrangements institutionnels et le système de contractualisation avec les collectivités locales et les intervenants à la base conformément à la stratégie du faire – faire, fixeront le cadre d'intervention. A la lumière des leçons qui seront tirées de cette expérience de lutte contre la pauvreté, les activités du programme seront disséminées progressivement dans les autres départements non touchés sur la base de la mise à jour du profil de pauvreté envisagée à présent avec l'appui de la Banque Mondiale.

La soumission du PLP aux partenaires au développement dans le cadre d'une table ronde sur la pauvreté devrait intervenir dans le premier trimestre de l'année 1999.

Compte tenu d'un certain engouement de nos partenaires au développement pour une contribution à la réalisation des objectifs opérationnels du PLP, des actions se mettent progressivement en place. Il s'agit notamment :

- La mise en place depuis le 15 Mai 1998, en partenariat avec le PNUD, d'un projet d'appui institutionnel intitulé « **Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté** ». Les régions ciblées et qui vont bénéficier de cet appui sont Dakar, Saint Louis, Diourbel et Tamba. L'objectif global de ce programme est d'assister le Gouvernement, la société civile, les collectivités locales et le Secteur Privé dans le renforcement de leurs moyens et de leurs capacités, afin de consolider et d'élargir les bases de la croissance pour mieux lutter contre la pauvreté. Son coût est estimé à 7.420.000 dollars US.
- La création du **Fonds de Développement Local (FDL) de Kédougou** qui a effectivement démarré. Une mission conjointe entre le Gouvernement, le Fonds d'Equipement des Nations - Unies (FENU) et le PNUD a séjourné

récemment sur le terrain pour la reformulation des Plans Locaux de Développement de 13 Communautés rurales et du Programme d'Investissement Communal de Kédougou. Avec un coût de 4 172 000 dollars US, le FDL vise :

- le renforcement des collectivités locales par l'assistance et la mise en œuvre de Plans d'Investissements Communaux (PIC) et de Plans Locaux de Développement (PLD) ;
 - l'appui aux initiatives privées par des systèmes de crédit conçus pour les plus pauvres ;
 - la gestion de l'environnement à travers des modules Eco - développement.
- la mise en œuvre des priorités retenues dans le programme de Lutte contre la Pauvreté à travers le « Projet de Développement Social » soutenu par la Banque Mondiale et axé sur la promotion des femmes, des jeunes et le renforcement capacités en vue d'améliorer le système d'information et de suivi des conditions de vie des ménages. La phase diagnostic a été bouclée en Août 1998 avec les groupes de travail ainsi que le programme d'activité devant permettre de terminer la formulation du programme. La Banque Mondiale va accorder prochainement une subvention de 600.000 dollars US sur le fonds japonais, en appui à la formulation du projet. Elle enverra une mission au Sénégal en novembre - décembre 1998. Au delà du projet de développement social, cette mission devrait permettre à la Banque de mieux préciser sa stratégie d'intervention dans la lutte contre la pauvreté
 - l'appui du FENU avec 6 millions de dollars US destiné entièrement à la conception et à la mise en œuvre d'un Fonds de Développement Local au niveau des communautés rurales dans les départements de Kaffrine et de Kébémér. Ce projet pourra être signé avant la fin de l'année. Les missions de formulation viennent d'être bouclées.
 - la mise en place d'un **Fonds d'Investissement Local** destiné au financement et à la réalisation d'infrastructures communautaires de base à l'image du Projet d'appui aux collectivités locales. La coopération Allemande envisage de mettre en place un nouveau cadre d'appui aux collectivités territoriales locales et au processus de décentralisation qui prendrait la forme d'un projet commun de Coopération financière et technique. Ce projet va cibler les communautés rurales des régions de Fatick et Kaolack.
 - le projet lutte contre **la pauvreté priorité femmes** qui sera appuyé par la Banque Africaine de Développement. Une mission de formulation a séjourné dans notre pays et a défini les contours et priorités d'intervention tout en s'inspirant du Programme de Lutte contre la Pauvreté. Le coût estimatif est de 5530 millions de F CFA.